

Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Subventions État pour les réhabilitations de logements miniers Financements PALULOS-ERBM

—
CRHH du 7 mars 2022

1 / Objet et montant global des financements PALULOS ERBM

L'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM), signé le 07 mars 2017 par l'État, le conseil régional, les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, les huit intercommunalités du Bassin minier (CABBALR, CALL, CAHC, CCOM, DA, CCCO, CAPH, CAVM) est porteur de l'objectif partagé d'accélérer le rythme de réhabilitations de logements miniers énergivores, en visant leur éradication en 10 ans. En 2017, le nombre de logements miniers sociaux énergivore (Etiquettes E, F et G) était estimé à 23.000 unités. L'Engagement souligne que ces réhabilitations doivent s'inscrire préférentiellement dans des opérations de rénovation intégrée de cités minières, qui seules peuvent contribuer à un changement d'image durable et faire levier pour une métamorphose du bassin minier.

Pour atteindre cet objectif, correspondant à un doublement du rythme projeté par les bailleurs sans aides spécifiques, **l'État s'est engagé à mobiliser des financements à hauteur de 100 M€ sur 10 ans**. La région Hauts-de-France (pour 30 M€) et les EPCI comptant des logements miniers (CABBALR, CALL, CAHC, DA, CCCO, CAPH, CAVM) ont pris des engagements similaires et mis en place chacun des dispositifs de subvention.

Depuis 2018, les financements PALULOS ERBM ont pris la forme d'une inscription de 10 M€ annuels de crédits d'autorisation d'engagement (AE) dans la loi de finances sur le programme budgétaire 135. De plus en 2021, l'engagement résiduel de l'Etat (70 M€) a été inscrit dans le projet de contrat de plan Etat-région 2021-2027. Ainsi à l'issue de 4 exercices (2018, 2019, 2020 et 2021) l'Etat a effectivement déployé 38,556 M€.

Lors de sa visite officielle dans le Bassin minier le 02 février 2022, le président de la République a annoncé que l'Etat était disposé à accélérer la mise à disposition de ses financements, et a proposé de déployer le reliquat des financements initialement prévus (soit près de 60 M€) sur les exercices 2022 et 2023.

Dès lors, la dotation d'AE 2022 de PALULOS ERBM sera constituée de la dotation annuelle de 10 M€ inscrite en loi de finances initiale, et d'une dotation d'accélération qui pourra atteindre jusqu'à 20 M€. En conséquence, le déploiement des AE 2022 de PALULOS ERBM sera conduit en 2 temps, ce qui permettra d'optimiser l'usage de ces crédits au plus près le rythme de maturation des opérations de réhabilitation au cours de l'exercice 2022, en tenant compte des termes des conventions de délégation des aides à la pierre, et également de consulter plus avant les partenaires ERBM sur l'usage de cette dotation d'accélération.

2/ Critères et barème des subventions PALULOS ERBM :

En 2018, l'Etat a choisi d'orienter ses financements PALULOS ERBM vers les réhabilitations de logements miniers menées dans le cadre des opérations de rénovation intégrée de cités minières, afin de contribuer au changement durable d'attractivité recherché. Les partenaires de l'ERBM ont arrêté en juin 2018 une liste de 35 opérations constituant le programme initial de rénovation intégrée des cités minières. Ces 35 opérations englobent quelques 7.300 logements énergivores à rénover.

Le soutien financier de l'Etat est ainsi conditionné au fait que les projets de réhabilitation soient développés conformément aux préconisations du référentiel d'ambitions partagées ERBM. Ce référentiel a été rédigé par l'ensemble des partenaires de l'ERBM, et regroupe les attendus s'appliquant aux opérations du programme de rénovation intégrée des cités minières. Les réhabilitations doivent notamment être conçues et arbitrées dans un cadre de travail partenarial, avoir une portée globale, viser une qualité et une performance énergétique élevée, grâce en particulier à un accompagnement ad hoc tout au long du projet. De plus, les bailleurs sont incités à recourir à des solutions alternatives d'isolation, en faisant usage d'éco-matériaux, dans le but notamment de favoriser la structuration de filières régionales de production. De plus, les marchés liés à ces réhabilitations doivent comprendre des clauses sociales ambitieuses, qui doivent être mises en œuvre dans un processus mobilisant tous les acteurs de l'insertion de manière à favoriser la construction de parcours d'insertion complets.

Une actualisation du référentiel d'ambitions partagées menée en 2021 a amené la performance théorique minimale requise à 130 kWh/m²/an (au lieu de 150 kWh/m²/an).

La grille des montants forfaitaires de subvention définie en 2018, et reconduite pour le déploiement de la dotation annuelle 2022, est la suivante :

- Subvention globale de base (conditionnée au suivi des attendus et préconisations du référentiel d'ambitions partagées) → SB = 7.500 € / logement
- Bonus 1 pour atteinte du niveau BBC Rénovation (104 kWh/m²/an) → B1 = 1.500 € /logement
- Bonus 2 pour usage d'éco-matériaux pour l'isolation des toitures → B2 = 1.000 € / logement
- Bonus 3 pour usage d'éco-matériaux pour l'isolation des murs → B3 = 1.500 € / logement

3/ Bilan de l'utilisation des financements PALULOS ERBM et de la progression des réhabilitations de logements miniers sociaux énergivores :

Les années 2018 et 2019 ont été les années de définition et d'amorçage du programme de rénovation intégrée des cités minières. L'année 2020 a été celle de la montée en puissance de ce programme, marquée par l'arrivée à maturité dans le cadre des opérations intégrées d'une première vague de projets de réhabilitation d'ensembles de logements miniers et le lancement de leurs premières tranches de réalisation.

Malgré les perturbations dues à la crise sanitaire, la montée en puissance du programme s'est confirmée en 2021 : de nouveaux projets de réhabilitation ont été amenés à maturité et ont fait l'objet d'un début de réalisation, des tranches supplémentaires ont également été lancées sur les opérations déjà initiées.

Un déploiement échelonné de la dotation d'AE disponible en 2021 a permis d'optimiser le nombre d'opérations financées et l'usage des crédits disponibles. L'année 2021 a ainsi été marquée par l'engagement de la quasi-totalité des dotations de crédits PALULOS ERBM cumulées depuis 2018. 5 opérations ont par ailleurs fait l'objet d'autorisations de démarrage anticipé, anticipant l'usage de la dotation 2022.

Cette progression est détaillée dans le tableau suivant.

A fin 2021, un total de 3 .819 réhabilitations de logements miniers ont été financées par la PALULOS ERBM pour un montant de 37,4 M€. Le montant moyen de subvention s'élève à 9.791 €/logement , en progression depuis 2018 (9.266 € en 2018, 10.264 € en 2021) : le niveau de performance BBC rénovation et l'usage d'éco-matériaux est de plus en plus fréquent.

A fin 2021, 960 logements ainsi financés sont d'ores et déjà livrés, et 3 opérations de réhabilitations menées dans le cadre du Programme de rénovation intégrée des cités minières sont achevées. 21 autres opérations dont sont en chantier.

Par ailleurs, les bailleurs Maisons & Cités et SIA Habitat ont rapporté avoir mené 4.700 réhabilitations de logements miniers énergivores sur la période 2018-2021, en dehors du programme de rénovation intégrée des cités minières et sans financements PALULOS ERBM de l'Etat.

		Dpt Nord	Dpt Pas-de-Calais	Total
2018	Nombre de réhabilitations subventionnées	153	231	384 logements
	Nombre d'opérations initiées	1	1	2 opérations
	Montant des financements accordés	1.530.000 €	1.791.000 €	3.321.000 €
2019	Nombre de réhabilitations subventionnées	268	351	619 logements
	Nombre d'opérations initiées	2	3	5 opérations
	Montant des financements accordés	2.492.500 €	3.151.500 €	5.644.000 €
2020	Nombre de réhabilitations subventionnées	514	733	1 247 logements
	Nombre d'opérations initiées	4	6	10 opérations
	Montant des financements accordés	5.276.000 €	7.172.000 €	12.448.000 €
2021	Nombre de réhabilitations subventionnées	689	883	1.342 logements
	Nombre d'opérations initiées	2	5	7 opérations
	Montant des financements accordés	7.117.500 €	8.862.000€	15.979.500 €
TOTAUX	Nombre de réhabilitations subventionnées	1.624	2.195	3.819 logements
	Nombre d'opérations groupées initiées	9	15	24 opérations du Programme de rénovation intégrée de cités minières sont initiées quant à la réhabilitation des logements
	Montant des financements accordés	16.416.000 €	20.976.500 €	37.392.500 €

Tableau : Montée en puissance des financements PALULOS ERBM sur 2018-2021

4 / Déploiement des crédits 2022 (10 M€ en AE dotation annuelle et perspective pour une dotation d'accélération)

L'enquête menée en janvier-février 2022 par les DDTM auprès des bailleurs Maisons et Cités et SIA Habitat, ainsi que des EPCIs, via l'outil partagé « OSP » développé notamment pour le suivi des financements PALULOS ERBM, laisse apparaître que les partenaires prévoient 22 demandes de financement pour des opérations de réhabilitation, ou des tranches d'opération de réhabilitation, menées dans le cadre du programme de rénovation intégrée de cités minières tel que défini par les partenaires ERBM en juin 2018.

- 5 demandes concernent les opérations ou tranches d'opération ayant fait l'objet d'autorisation de démarrage anticipée fin 2021, pour un montant de financement PALULOS ERBM estimé à 4.765.000€.
- 6 demandes concernent des opérations ou tranches d'opération qui seront présentées au 1^{er} semestre 2022, pour un montant de financement PALULOS ERBM estimé à 5.670.000€.
- 11 demandes concernent des opérations ou tranches d'opérations qui seront présentées à partir au 2^{sd} semestre 2022, pour un montant de financement PALULOS ERBM estimé à 12.828.500€.

Comme les années précédentes, le principe retenu pour le déploiement des dotations d'AE 2022 est celui d'une prise en compte au plus juste de l'avancement prévisionnel des opérations à financer, et d'une bonne gestion des reliquats pouvant être constitués chez les EPCI délégataires des aides à la pierre (806.300€).

La dotation AE 2022 se fera en deux temps: dotation annuelle de 10 M€ telle que pratiquée depuis 2018, à laquelle s'ajoute une dotation d'accélération qui pourrait s'élever à 20 M€.

La dotation annuelle permet de couvrir les demandes de financement correspondant aux opérations (ou tranches) ayant fait l'objet d'autorisation de démarrage anticipée en fin de gestion 2021, et aux opérations (ou tranches) pour lesquelles des demandes de financement sont prévues au cours du premier semestre 2022. Le tableau ci-dessous montre la répartition de cette dotation annuelle d'un montant effectif de 9,7 M€ entre les différents EPCIs.

La dotation d'accélération sera déployée en cours d'année 2022. Elle couvrira en priorité les opérations (ou tranches) pour lesquelles des demandes de financement sont prévues au cours du deuxième semestre 2022 (11 demandes pour un montant estimé de près de 13 M€).

EPCI	Nb de réhabilitations financées en 2018-2021	Financements accordés en 2018-2021	Reliquat AE au 01/01/2022	Répartition AE dotation annuelle 2022 (9,7 M€)	AE disponibles pour accord de financement au 1 ^{er} semestre 2022
CABBALR	165	1 545 000 €	0 €	1 299 500 €	1 299 500 €
CALL	1 224	10 950 500 €	42 000 €	0 €	42 000 €
CAHC (HD)	806	8 481 000 €	-	0 €	0 €
<i>Sous-Total 62</i>	<i>2195</i>		<i>42 000 €</i>	<i>1 299 500 €</i>	<i>1 341 500 €</i>
CCCO (HD)	465	5 088 000 €	-	4 306 000 €	4 306 000 €
CADA	230	2 070 000 €	616 000 €	1 849 500 €	2 465 500 €
CAPH	538	5 380 000 €	113 800 €	2 250 200 €	2 364 000 €
CAVM	391	3 878 000 €	34 500 €	0 €	34 500 €
<i>Sous-Total 59</i>	<i>1624</i>		<i>764 300 €</i>	<i>8 405 700 €</i>	<i>9 170 000 €</i>
Total	3 819	37 392 500 €	806 300 €	9 705 200 €	10 511 500 €